Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20231116-DEL20231001A-DE

Paraphe : _____

Conseil communautaire
Séance du 16 novembre 2023

Délibération

N° 1

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 7 novembre 2023,
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : unanimité
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

1. – D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023 tel que présenté en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Gérard LEGAY

Le Président
M. Gérard CHARASSIER

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20231116-DEL20231001A-DE

Paraphe : _____

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.